

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL INTERNATIONAL – D-1766-A3 Travaux d'aménagements urbains (voies, infrastructures terminales, carrefours équipés de signalisation lumineuse tricolore) décomposés en deux lots.

Lot 1 : Travaux d'aménagements urbains OUEST (voies, infrastructures terminales, carrefours avec signalisation tricolore)

Lot 2 : Travaux d'aménagements urbains EST (voies, infrastructures terminales)

1. Date de lancement : 10 juillet 2025

2. Nombre d'offres reçues et identité des candidats :

-Lot 1 : cinq (05)

-Lot 2 : six (06)

| Lot 1 : | Lot 2 : |
|----------------------------|----------------------------|
| SRBG | SRBG |
| CRBC | CRBC |
| STECOL CORPORATION | STECOL CORPORATION |
| CCECC NIGERIA/CCECC | CCECC NIGERIA/CCECC |
| EIFFAGE SENEGAL/CSE | EIFFAGE SENEGAL/CSE |
| | KFE |

Montant de l'offre retenue :

- **Lot 1 : Groupement EIFFAGE*/CSE pour un montant de trente-cinq milliards trois cent soixante-quatorze millions sept cent dix-huit mille deux cent vingt-deux (35 374 718 222) Franc CFA HTVA ;**
- **Lot 2 : CRBC pour un montant de vingt-quatre milliards cinq cent quatre millions onze mille quatre cent quatre-vingt-trois (24 504 011 483) Franc CFA HTVA.**

4. Noms et adresse des attributaires provisoires :

- **Lot 1 : EIFFAGE : Avenue Félix Eboué route des brasseries
Tel : 33 839 73 39**

Mail : eiffage.senegal@eiffage.com

- **Lot 2 : CRBC : 2k Plaza, Route du Méridien Président Almadies**

Tel : 33 869 99 88

Mail : zhangn@crbc.com

5. Délai d'exécution des services : **Le délai d'exécution est de :**

- Lot 1 : 30 mois ;
- Lot 2 : 30 mois.

La publication du présent avis est effectué en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés Publics et ouvre un délai de recours gracieux auprès du Directeur Général de AGEROUTE SENEGAL, en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'organe chargé de la régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit code.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE

Moustapha Fall